

**M. Broadbent:** Avant que le ministre ne se rassoie, me permettrait-il de lui poser une dernière question? Si j'ai bien compris son dernier argument, il a dit que le domaine civil profitait de certains avantages dérivés de la recherche militaire. Si tel est son argument, alors je suis complètement d'accord avec lui, mais cela ne semble pas être le cas. S'il s'intéressait uniquement aux avantages civils à retirer de cette recherche, ce serait en fait son objectif primordial.

Ne convient-il pas que si vous versez tant à «x» qui est le secteur militaire, et tant à «y» qui est le secteur civil, vous rempliriez mieux vos objectifs en versant plus dans des projets civils et qu'on peut déduire raisonnablement que vous obtiendrez davantage du secteur civil que du militaire? N'est-ce pas vrai?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les gens qui liront le hansard demain se demanderont de quoi discutaient ces deux-là puisqu'ils semblent d'accord sur le fond.

(La motion est adoptée, le bill, est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.)

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, permettez que j'annonce une modification à l'ordre du jour de ce soir, qui a fait l'objet d'entretiens avec tous les partis. On a décidé de ne pas poursuivre l'étude de l'ordre n° 47 inscrit au nom du gouvernement, se rapportant au Conseil canadien des normes, mais de passer d'abord à l'étude de l'ordre n° 65 inscrit au nom du gouvernement, touchant la transmission télévisée des travaux de la Chambre, puis à l'ordre n° 83 se rapportant à la loi sur le commissaire à la représentation et enfin à l'ordre gouvernemental n° 85, se rapportant au Comité permanent des transports et des communications.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler qu'il y a eu des entretiens au niveau supérieur habituel, que nos calculs nous amènent à croire que nous en aurons terminé avec ces trois mesures peu avant dix heures et que Votre Honneur pourra signaler qu'il est dix heures si nous avons terminé avant cette heure. Est-ce bien cela?

**L'hon. M. Macdonald:** D'accord.

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### LA DIFFUSION DES DÉBATS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

La Chambre reprend l'étude suspendue le mercredi 11 mars, de la motion de l'honorable M. Macdonald:

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation en consultation avec M. l'Orateur, soit chargé de faire l'étude du sujet de la transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre des communes et des comités de la Chambre, y compris les aspects légaux, techniques et de procédure qui s'y rapportent, et des dispositions à prendre pour les correspondants affectés aux média électroniques dans les édifices du Parlement.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, le 11 mars, avant de signaler qu'il était 10 heures, je disais que j'étais en faveur de cette recommandation du gouvernement. Il est certain que le gouvernement cherche, par tous les moyens possibles et le plus rapidement possible, à atteindre la population et à la tenir au courant de ce qui se passe à la Chambre des communes.

Je disais aussi, à la fin de mon discours, en ce qui touche la transmission de ces renseignements par la radio ou la télévision, et surtout par la télévision,—si je me réfère à la résolution—qu'il était difficile, pour plusieurs, d'être toujours devant leur appareil de télévision afin de regarder les délibérations de la Chambre.

Au fait, il n'est pas toujours facile pour un ouvrier qui est à son travail de pouvoir regarder ces émissions. Ce ne l'est pas non plus pour la ménagère. Par contre, on raconte parfois que certaines ménagères se plaignent de ne pouvoir faire leur repassage ou leur reprisage parce que leur appareil de télévision est brisé, mais c'est tout de même le petit nombre qui se trouvent dans une telle situation.

A mon sens, tenter d'atteindre la population par ce moyen serait d'abord énormément coûteux pour le contribuable, car une mise de fonds considérable serait nécessaire pour télédiffuser les délibérations de la Chambre et il serait sans doute nécessaire aussi de télédiffuser les délibérations du Sénat, tant qu'il existera. Il serait également nécessaire de télédiffuser les délibérations des comités, afin d'informer à fond la population de tout ce qui se passe au Parlement.

J'aimerais faire ici une suggestion que je demanderais au gouvernement d'étudier.

Tous ceux de mes commettants qui ont l'avantage de lire le compte rendu des délibérations de la Chambre sont enchantés de pouvoir le faire et le gouvernement devrait, à mon sens, en offrir gratuitement un exem-